

Bien Investir #1

Le risque des investissements

« sans risque »

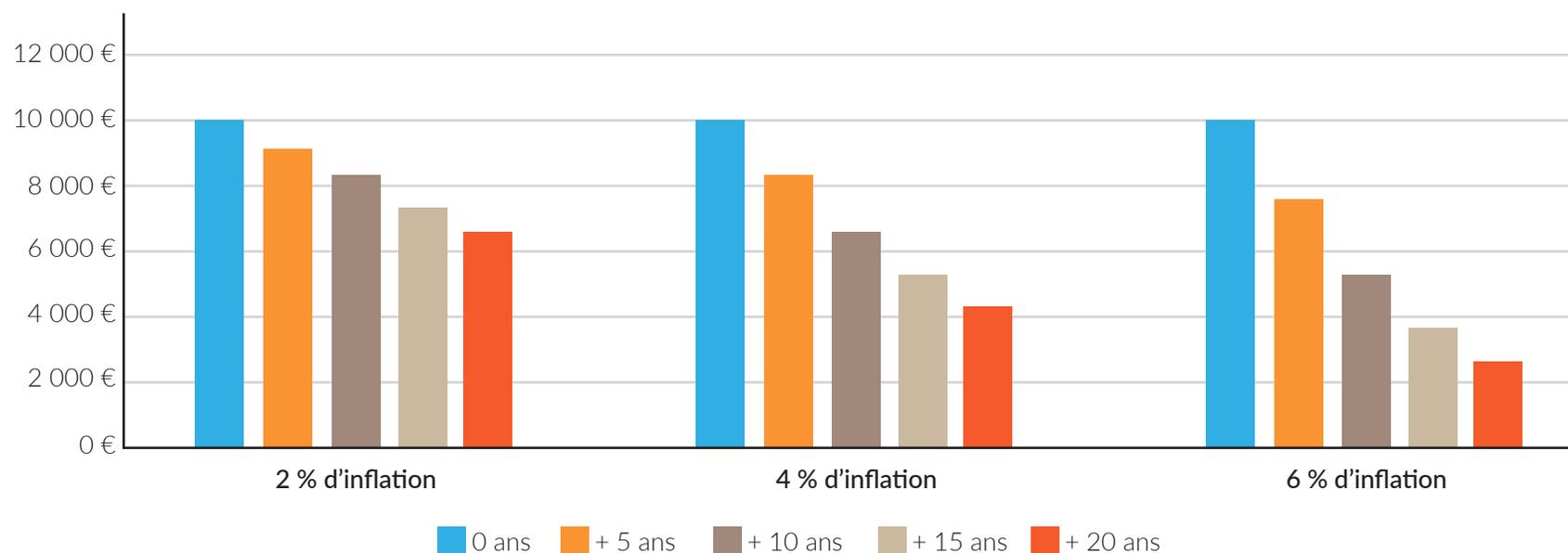


Quand vous calculez vos objectifs d'investissement, vous devez toujours prendre en compte le facteur de l'inflation. Même si l'inflation est en baisse à un instant T, le futur n'offre jamais de garantie et même de faibles fluctuations peuvent mettre en danger vos économies.

Le risque d'inflation est un des facteurs qui illustre le fait que les investissements « sécuritaires » comme les investissements à court terme ne le sont pas vraiment. Bénéficiant le plus souvent de faibles revenus, ce type d'investissement n'a pas rentabilité suffisante pour atteindre les objectifs de l'investisseur une fois que l'on prend en compte l'inflation sur une période donnée.

La solution que nous préconisons est de diversifier son portefeuille d'investissements pour améliorer son potentiel de rentabilité et ainsi casser l'impact de l'inflation sur vos placements.

Ce graphique illustre l'effet de l'inflation sur un capital de **10 000 €**. Même avec un taux d'inflation relativement bas de **2 %**, le capital de **10 000 €** chute à **6707 €** de pouvoir d'achat en **20 ans**.



Consultez un **Conseiller en Gestion de Patrimoine** avant de réaliser un **investissement**. Les fonds mutualisés ne sont pas garantis, leur valeur change souvent et les performances passées de certains produits ne se reproduisent pas forcément.

Cette présentation est produite par DIRECFI, cabinet de conseil en gestion de patrimoine. Ce document à vocation informative n'est pas contractuel et ne constitue ni une sollicitation, ni une recommandation juridique, fiscale ou d'investissements financiers. Les informations contenues dans ce document ont été recueillies auprès de sources considérées comme fiables et à jour au moment de sa parution mais leur exactitude ne peut cependant être garantie. Les informations d'ordre juridique et fiscal sont susceptibles d'être modifiées ultérieurement. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les simulations ont été réalisées en fonction d'hypothèses financières et de la réglementation en vigueur à ce jour, ces éléments étant susceptibles d'évoluer. DIRECFI ne saurait être reconnu responsable des utilisations frauduleuses de cette présentation.

Société DIRECFI, S.A.R.L. à associé unique à capital variable (capital minimum de 800 Euros) enregistrée au RCS de Toulouse sous le n° 450 434 535 - Transaction sur immeuble et fonds de commerce (carte n°1480/Préfecture Haute Garonne) - ne peut recevoir aucun fonds, effets ou valeurs - Courtier en Assurance inscrit sur le Registre des Intermédiaires en Assurances positionné dans la catégorie « b » selon l'article L.520-1 II 1°, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurances - Mandataire Intermédiaire en Opérations de banque et service de paiement - Conseiller en Investissements Financiers enregistré à l'ORIAS n° 07 002 919 - adhérent à la Chambre Nationale des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CNCGP), association agréée par l'AMF - Déclaration Cnil NS 48 n° 1222820 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR12450434535 - Responsabilité civile professionnelle et garantie financière de la Compagnie MMA ENTREPRISE 19-21 allées de l'Europe 92616 Clichy cedex.